

**Mémoire prébudgétaire présenté au Comité permanent  
des finances de la Chambre des communes**

***L'urgence climatique : la transition  
requisse vers une économie faible en  
carbone***

Le 1<sup>er</sup> août 2019

soumis par

Hope Parnham\*

Présidente désignée, Association des architectes paysagistes du Canada  
Membre, Comité sur l'adaptation climatique de l'AAPC  
Coprésidente, Fédération internationale des architectes paysagistes  
Groupe de travail sur les changements climatiques

**Recommandation 1 :** Que des fonds fédéraux soient consacrés à la mise en œuvre (c.-à-d. coordination, communication et action) de la résilience faible en carbone à tous les ordres de gouvernement et dans la société afin de stimuler la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.

**Recommandation 2 :** Que le gouvernement fédéral inclue l'exigence de services d'architecture de paysage au sein des ministères.

**Recommandation 3 :** Que les activités d'approvisionnement du gouvernement fédéral mettent l'accent sur les critères en matière de changements climatiques et de résilience faible en carbone comme

éléments des critères de sélection fondés sur les qualifications lorsqu'il s'agit d'obtenir tous les services, y compris ceux des architectes paysagistes.

**Recommandation 4 :** Que le gouvernement fédéral assure un financement important pour éliminer le cloisonnement entre les professions scientifiques et celles axées sur la planification et la conception grâce à la création d'équipes de changements climatiques multidisciplinaires et collaboratives, dans le but de souligner la valeur des écosystèmes et des systèmes fondés sur la nature dans la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.

## Résumé

*« L'action climatique intégrée doit s'inscrire dans toutes les activités courantes liées à la politique, à la planification et à la réglementation, ainsi qu'à la pratique professionnelle. À cette fin, il faut élaborer des outils, des pratiques et des processus de résilience faible en carbone qui pourront être utilisés par tous les ordres de gouvernement et les secteurs professionnels dans leurs efforts pour mettre à jour l'enseignement et la formation, les codes et les normes, les méthodes de financement et de planification, ainsi que pour rendre la mise en œuvre à grande échelle de la résilience faible en carbone attrayante et concrète. » - **Low Carbon Resilience: Best Practices for Climate Change Professionals - Final Report (Résilience à faible teneur en carbone : Pratiques exemplaires pour les professionnels, rapport final)**, décembre 2018 [TRADUCTION]*

L'Association des architectes paysagistes du Canada (AAPC) est heureuse de soumettre le présent mémoire dans le cadre des consultations prébudgétaires fédérales de 2020.

Les architectes paysagistes conçoivent des collectivités pour s'adapter à l'urgence climatique et faire la transition vers un avenir à faibles émissions de carbone. Nous sommes au courant de nombreuses initiatives prévues par le gouvernement fédéral et nous accueillons favorablement celles qui sont décrites, par exemple, dans le *Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques*.

L'AAPC, fondée en 1934, est le porte-parole de plus de 2 500 architectes paysagistes partout au Canada. En tant que porte-parole de la profession, l'AAPC défend les intérêts de ses membres sur des questions comme l'aménagement urbain et la rénovation urbaine, la justice sociale et les questions autochtones, les collectivités viables et les changements climatiques.

Le thème des consultations budgétaires de cette année tombe à point nommé. Il s'agit d'une urgence climatique et l'ampleur du problème peut sembler accablante. Une urgence climatique exige un plan d'intervention d'urgence bien coordonné. Compte tenu des émissions de carbone exorbitantes par habitant au Canada, il y a manifestement beaucoup à faire. Les gens reconnaissent maintenant la gravité des changements climatiques, mais cherchent toujours la meilleure façon d'y remédier.

Les architectes paysagistes s'efforcent de répondre aux besoins de la société humaine et de l'environnement naturel, en respectant les paysages culturels du passé et en planifiant l'avenir de façon durable. Ils jouent un rôle essentiel dans les processus de planification, de conception et de gestion des espaces extérieurs de toutes tailles, des petites cours urbaines aux parcs nationaux. Nous visons à atténuer la contribution des gaz à effet de serre dans l'atmosphère, à promouvoir l'ingéniosité et la résilience

chez les personnes et les organisations, et à assurer la durabilité de notre environnement naturel.

À mesure que les défis associés à l'évolution de l'environnement prennent de l'ampleur, les Canadiens ont du mal à trouver un équilibre économique et politique entre les solutions à court terme et la planification de la durabilité à long terme. Un obstacle majeur que notre société doit surmonter s'appelle le « déficit de mise en œuvre ». Le terme sert à désigner les collectivités et les personnes incapables d'agir en raison d'un manque de coordination, de ressources et d'expertise.

En 2014, l'Association des architectes paysagistes du Canada a créé le Groupe de travail sur les changements climatiques, qui est devenu le Comité sur l'adaptation climatique (CoAC) en 2017.

Les objectifs du CoAC sont les suivants :

- présenter des points de vue nationaux et locaux sur l'évolution de notre environnement;
- promouvoir une meilleure compréhension des nouvelles sciences;
- faciliter la diffusion des outils émergents et des leçons tirées de l'expérience partagée.

Le CoAC défend la question de l'adaptation climatique comme partie intégrante du travail des architectes paysagistes. L'AAPC et ses neuf associations constituantes ont également ratifié l'*Entente globale : adaptation pour un monde en mutation* de la Fédération internationale des architectes paysagistes.

Ce mémoire porte sur quatre recommandations directement liées au thème « L'urgence climatique : la transition requise vers une économie faible en carbone ». En mettant en œuvre ces recommandations liées à la planification gouvernementale, à l'approvisionnement et au financement fédéral d'équipes de changements climatiques multidisciplinaires et collaboratives, les architectes paysagistes seront mieux à même de mettre à profit leur expertise pour faire la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.

Le travail des architectes paysagistes porte sur de nombreux aspects de l'économie canadienne et de sa croissance. À l'échelle nationale, on estime à plus de 1 milliard de dollars la contribution au PIB de l'architecture de paysage en 2014, et cette contribution croît habituellement de 10 % par année. L'activité économique de l'industrie de l'architecture de paysage a un effet multiplicateur au pays de 2,1, ce qui signifie que chaque dollar investi dans l'architecture de paysage génère 2,10 \$ d'activité économique. Chaque tranche de 1 million de dollars de dépenses liées à des

projets d'architecture de paysage crée 12,83 emplois d'un océan à l'autre. En juin 2015, on comptait 851 entreprises d'architecture de paysage au Canada. L'activité économique dans la profession d'architecte paysagiste ne fera qu'augmenter à mesure de l'avancement des travaux de conception qui misent sur l'atténuation, l'adaptation et une société à faibles émissions de carbone.

Notre avenir commun dépend du fait de bâtir une économie résiliente qui est durable parce qu'elle cherche à atténuer les changements climatiques et à s'y adapter. Si le Canada ne travaille pas de manière ciblée dans sa préparation aux changements climatiques, nos entreprises, nos emplois, notre économie et notre productivité faibliront. Par ailleurs, si nous investissons davantage dans l'adoption et la promotion de la résilience faible en carbone et de la préparation aux changements climatiques, nous pourrions très bien devenir des chefs de file partageant notre expertise non seulement au Canada, mais aussi à l'échelle mondiale.

**Recommandation 1 :** Que des fonds fédéraux soient consacrés à la mise en œuvre (c.-à-d. coordination, communication et action) de la résilience faible en carbone à tous les ordres de gouvernement et dans la société afin de stimuler la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.

La résilience faible en carbone est conçue de façon à comprendre les volets atténuation des émissions et adaptation aux changements climatiques. En combinant les stratégies d'atténuation et d'adaptation comme les deux moitiés d'une même voie, nous pouvons réduire les émissions, séquestrer le carbone et rendre la société plus pérenne.

Les services écologiques fournis par les systèmes naturels sont de plus en plus reconnus pour leur contribution à la réduction des émissions mondiales et à la séquestration du carbone, ainsi que pour leur capacité à atténuer les effets des phénomènes météorologiques violents et des changements climatiques. Les systèmes naturels peuvent offrir de précieux avantages connexes lorsqu'ils sont intégrés aux environnements bâtis. Ces initiatives doivent être appliquées en collaboration et coordonnées dans l'ensemble de la société.

L'architecture de paysage construit, améliore et protège les systèmes naturels :

- forêts et arbres urbains;

- systèmes riverains, lacs, terres humides, rives, ainsi que milieux marins et d'eau douce littoraux;
- espaces ouverts publics et privés;
- prairies;
- toits verts à faible empreinte de carbone;
- sites particuliers et systèmes connectés;
- modes de transport écologiques.

Les architectes paysagistes préconisent une approche écosystémique de la politique, de la planification, de la conception et de la prise de décisions. Le gouvernement fédéral est l'ordre de gouvernement le mieux équipé pour fournir les ressources nécessaires afin d'aider toutes les collectivités et tous les ordres de gouvernement à faire la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.

## **Recommandation 2 : Que le gouvernement fédéral inclue la nécessité d'assurer des services d'architecture de paysage au sein des ministères.**

Les architectes paysagistes sont à l'avant-garde de l'élaboration d'une vision et d'une révision des collectivités urbaines et rurales, ainsi que d'une contribution aux économies régionales à faibles émissions de carbone et à une croissance durable.

La profession de l'architecture de paysage et sa contribution à une conception à faible intensité de carbone sont pertinentes dans tous les ministères, y compris les transports, l'infrastructure, les travaux publics, l'environnement, la santé, l'agriculture et d'autres.

Bien que les architectes paysagistes interviennent dans certains ministères, il est important que l'architecture de paysage soit reconnue comme une profession qui transcende les frontières traditionnelles des ministères et qui peut appliquer une optique des changements climatiques à des projets liés aux peuples autochtones, aux femmes, aux aînés, de même qu'à des enjeux aussi divers que l'agriculture, la santé et la sécurité publique. Par conséquent, les architectes paysagistes devraient participer à tous les projets qui font appel à des ingénieurs, des architectes ou des planificateurs.

Les architectes paysagistes font partie d'une profession autoréglémentée dont les services sont essentiels à la conception d'espaces extérieurs, y compris les espaces entre les bâtiments et, parfois, sur ou à l'intérieur de ceux-ci. Étant donné la vaste

gamme de services transversaux offerts par la profession d'architecture de paysage et la capacité de contribuer à des solutions de conception à faible intensité de carbone pour améliorer notre résilience économique, il est primordial que les ministères fédéraux fassent participer des architectes paysagistes aux projets et aux services de consultation.

Les architectes paysagistes peuvent appliquer une résilience faible en carbone à la transition de notre économie en :

- dirigeant des équipes multidisciplinaires sur l'adaptation et en y collaborant;
- promouvant la résilience et la durabilité des environnements, des systèmes et des structures;
- adoptant des solutions fondées sur la nature pour la gestion des eaux de ruissellement au moyen d'un aménagement à faible incidence, de systèmes d'infiltration et de l'évacuation des boues traitées;
- reconnaissant les atouts naturels, comme les couverts forestiers urbains et les zones naturelles urbaines comme des composantes de l'infrastructure urbaine et comme des moyens avantageux de séquestrer et de stocker le carbone;
- contribuant aux changements nécessaires à apporter à l'évaluation environnementale, aux politiques, aux règlements administratifs et aux instruments réglementaires;
- intégrant les activités de planification et de conception liées aux changements climatiques dans les programmes universitaires existants;
- offrant de la formation continue et des outils aux praticiens.

**Recommandation 3 :** Que les activités d'approvisionnement du gouvernement fédéral mettent l'accent sur les critères en matière de changements climatiques et de résilience faible en carbone comme éléments des critères de sélection fondés sur les qualifications lorsqu'il s'agit d'obtenir tous les services, y compris ceux des architectes paysagistes.

Si nous voulons réagir à l'urgence climatique, une optique des changements climatiques doit faire partie intégrante de tous les processus d'approvisionnement entrepris par le gouvernement fédéral. Les coûts du cycle de vie et l'empreinte carbone, la résilience faible en carbone et la durabilité doivent compter parmi les

principaux déterminants de l’approvisionnement, plutôt que simplement la plus basse soumission.

La budgétisation de ces critères permettra au gouvernement fédéral de donner l’exemple et de faire progresser l’innovation en matière de résilience faible en carbone et la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Elle permettra d’insister sur la réalité de l’urgence climatique et poussera les soumissionnaires de marchés fédéraux à faire la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.

**Recommandation 4 :** Que le gouvernement fédéral assure un financement important pour éliminer le cloisonnement entre les professions scientifiques et celles axées sur la planification et la conception grâce à la création d’équipes de changements climatiques multidisciplinaires et collaboratives, dans le but de souligner la valeur des écosystèmes et des systèmes fondés sur la nature dans la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.

L’AAPC croit que si le gouvernement fédéral met sur pied des équipes de changements climatiques multidisciplinaires et collaboratives à tous les niveaux, on pourra tirer parti des préoccupations actuelles au sujet des changements climatiques, créer un effet multiplicateur au moyen d’une action coordonnée et éviter la léthargie ou la paralysie causée par des défis énormes.

Ces équipes multidisciplinaires pourraient comprendre, entre autres, des architectes paysagistes, des architectes, des planificateurs, des ingénieurs, des politiciens, du personnel de la fonction publique, des services d’urgence, des organismes communautaires et des résidents, des services sociaux, des travailleurs de la santé, des entrepreneurs, des fournisseurs, des économistes, des comptables, des avocats, des financiers et des assureurs (Abécédaire n° 2, p. 46).

Notre compréhension accrue de la portée et des périodes des phénomènes météorologiques violents et des changements climatiques renforce la détermination des professionnels de la conception et de la planification à travailler en collaboration pour atténuer les émissions de gaz à effet de serre dans les travaux dont nous sommes responsables. Nous visons à faire progresser les initiatives visant à protéger, à restaurer et à améliorer les milieux naturels, ainsi qu’à concevoir et à construire

des infrastructures vertes pour héberger les populations humaines et pour contribuer à la séquestration du carbone.

## Conclusion

L'AAPC croit que l'affectation de fonds dans le budget fédéral, combinée à l'expertise et au travail des architectes paysagistes et des professions connexes, peut avoir une incidence importante sur la transition des collectivités vers une économie à faibles émissions de carbone. L'urgence climatique et la volonté de passer à une économie à faibles émissions de carbone sont évidentes, mais les ressources nécessaires pour y parvenir doivent être fondées sur une optique globale des changements climatiques, un financement fédéral adéquat pour les collectivités, une collaboration et des équipes multidisciplinaires.

### Ressources à prendre en considération :

[CSLA Livable Communities](#) [EN ANGLAIS SEULEMENT]

[L'Atlas climatique](#)

[Entente globale de la Fédération internationale des architectes paysagistes](#)

[Abécédaire](#)

[Revue LP - Halte au carbone!](#)

[Low Carbon Resilience: Best Practices for Climate Change Professionals - Final Report](#)  
[EN ANGLAIS SEULEMENT]

\* Hope Parnham, présidente désignée de l'AAPC, réside à Charlottetown, à l'Île-du-Prince-Édouard